



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Velette* : tout et que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Jeudi 25 Avril 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Vienne, le 5 Avril. — Notre gouvernement vient d'ouvrir un emprunt assez avantageux aux prêteurs, et qui ne laisse pas de l'être aussi à l'Etat, qui, dans ce moment, a plus besoin qu'il jamais de numéraire : toute personne qui porte de la vaisselle d'or ou d'argent à l'hôtel de la monnaie, reçoit six ans après, la valeur de ses effets, avec les intérêts au 4 et demi pour cent ; et encore 4 pour cent en sus, comme gratification. On assure qu'on a déjà livré plus de 20 mille marcs d'argent, et quelques cents marcs d'or à ces conditions. Si cet emprunt prend aussi bien dans les provinces, l'empereur trouvera de grandes ressources dans cette spéculation pour continuer la guerre.

Francfort, le 10 avril. — Le changement du premier ministre à Vienne a fait une grande sensation dans la Saxe et en Prusse. On l'assure, et l'on en donne pour raison, que l'un des projets du nouveau ministre, *Thugut*, est de faire avoir la Bavière à la maison d'Autriche. Le cabinet de Berlin, et même celui de Pétersbourg, voient donc de mauvais œil le baron de *Thugut* à la tête des affaires autrichiennes. Ce ministre voudra, dit-on, gouverner seul.

On remarque qu'il a déjà la faveur de *M^{rs}. de Cobentzel et Spielmann*. Ce dernier est mécontent, et veut se retirer. Il a refusé la mission de *Ratisbonne*.

Mons, le 6 avril. — *Dumourier* et le duc de *Chartres* (fils de *Ph. Egalité*), avec sa sœur, étant arrivés ici la nuit dernière, se sont rendus auprès du prince de *Cobourg*. Ce matin, à 11 heures, est arrivée la nouvelle que trois régimens de hussards, savoir : Colonel-général, *Berchiny* et *Chamboran*, et deux régimens de ligne infanterie, sont arrivés à *Toutnay*. Plus de 300 personnes, et nommément tout l'état-major, et des officiers du corps d'artillerie. On y attend encore une grande partie de l'armée française. L'archiduc *Charles* a fait compter 40 mille florins pour les premiers besoins de ces troupes. On croit que l'armée autrichienne marchera ce soir, ou au plus tard demain, sur *Condé* ; tous les préparatifs étant prêts pour cette expédition.

Du 8 Avril.

Notre armée s'est déjà avancée de 4 lieues sur le territoire français. Les troupes françaises qui ont passé de notre côté, ont été logées dans les casernes de *Tournay*.

Du 10 Avril 1793.

Les grands mouvemens qui se font dans les armées alliées, les préparatifs de tout genre, tout fait penser que la guerre va recommencer avec plus de fureur que jamais. Le plan proposé par Dumourier est entièrement abandonné: il paroît que le prince de Saxe-Cobourg a été blâmé d'y avoir donné une adhésion trop prompte. D'après les conférences qui se sont tenues à Anvers entre tous les généraux des cours alliées, un nouveau plan de campagne a été résolu. Dès que la totalité des troupes prussiennes, commandées par le prince Frédéric de Brunswick-Oëls, et qui paroît être de douze à quinze mille hommes, sera arrivée; dès que les troupes hanovriennes, hollandaises et anglaises seront aussi rassemblées sur les frontières du Brabant, l'attaque se fera simultanément sur plusieurs points des frontières de la France. Il n'est pas douteux que l'on ne compte en rassemblant ainsi toutes ces forces, profiter d'une surprise dans le genre de celle d'Aix-la-Chapelle.

Selon toutes les conjectures que l'on peut former d'après les mouvemens actuels, l'attaque se fera sur trois points différens. Le corps des prussiens, des anglais, hollandais et hanovriens réunis, formant une armée de trente-cinq mille hommes, se portera sur les côtes maritimes de la France, assiègera Dunkerque, en se répandant à la fois sur Saint-Omer et Gravelines. Les escadres anglaises et hollandaises investiront toute cette côte dans le même tems. Ce qui fonde sur-tout les espérances de ce côté, c'est le défaut d'approvisionnement dans lequel l'on suppose ces deux places, et la facilité qu'auroit cette armée de tirer par la mer ses approvisionnemens.

L'armée du prince de Saxe-Cobourg, forte de quarante-cinq à cinquante mille hommes, se portera sur Valenciennes. On ne pense pas que Lille doive être attaquée.

Un troisième corps d'armée, commandé par le général Beaulieu, et qui reçoit journellement des renforts de l'armée du prince de Hohenlohe, se portera sur Givet ou Maubeuge. On peut porter cette armée à vingt-cinq mille hommes.

Telles sont les forces que les puissances alliées comptent mettre incessamment en campagne. D'ici au 25, elles auront reçu tous les trans-

ports d'artillerie qui leur sont destinés. La quantité de fourrages nécessaires pour la cavalerie, qui forme la partie la plus considérable de ces différentes armées, est l'obstacle le plus sérieux qui puisse s'opposer aux projets des puissances alliées; mais il est à craindre qu'elles n'ayent recours à ce terrible expédient de la guerre, de fourrager les bleds, dès qu'ils seront assez hauts. Quelque soit le calme dans lequel ces différens préparatifs peuvent se faire; quelque soient les soins et même les ruses que l'on emploie pour entretenir la sécurité des français, un pareil déploiement de forces ne s'est jamais fait sans de vastes desseins.

F R A N C E.

Valenciennes, le 22 Avril. — Ce n'est pas sans étonnement que j'ai vu dans les papiers publics, une lettre signée Ransonnet, où on annonce que plusieurs corps ont passé avec Dumourier. Le citoyen Ransonnet, d'un civisme et d'un courage connu, a été absolument trompé. J'affirme sur ma responsabilité qu'aucun des corps nommés dans cette lettre, n'a passé du côté de l'ennemi; la moitié du régiment de Berchigny, séduite par Northman, son chef, et par l'or de Dumourier, a passé seul; quelques soldats et quelques volontaires de l'armée, ont suivi ce pernicieux exemple; mais en tout l'émigration est bien moindre que celle qui a suivi Lafayette, et ne s'élève pas en tout à 6 ou 700 hommes effectifs. Je vous prie, citoyen président, de donner la plus grande publicité à ma lettre, afin de rendre une justice éclatante à tous les corps faussement inculpés, et qui, dans ce moment-ci, font le service le plus actif aux avant-postes, et aussi à un grand nombre de hussards de Berchigny, qui sont restés fideles ».

Signé DAMPIERRE.

Du 20 avril.

Cette ville a manqué d'être surprise avant-hier par la trahison d'un scélérat, qu'on a heureusement arrêté. Nous avons fait des retranchemens au-dessus d'Anzin, et du côté de Mons. On assure que les ennemis en ont fait aussi sur la même route, à trois quarts de lieues d'ici. Ils tiennent toujours Condé bloqué, et espèrent que la disette le forcera de se rendre.

13
Nous avons essayé le 13 une grande quantité de coups de canons, et sur-tout une grêle de balles; notre artillerie a souffert, mais nous n'avons perdu personne.

L'Orient, le 16 avril. — Les divisions de Brest et de l'Orient, composées de vaisseaux de ligne, sont sorties le 10 de ce mois pour établir leur croisière sur les côtes de la Vendée et du Morbihan. Elles avoient été précédées dans ces parages par 10 frégates et autres bâtimens légers, destinés à empêcher toute communication entre les rebelles et les ennemis extérieurs; ainsi, cette partie de nos côtes paroît être à l'abri des tentatives des Anglais.

De Chartres, le 22 Avril. — Les commissaires de la convention n'ont pas fait fortune ici; au contraire, ils ont indisposé contre eux le peuple, en prêchant la désorganisation. Les administrateurs de notre district ont envoyé l'adresse suivante à la convention:

» Législateurs, de vrais républicains, des administrateurs qui ont juré de maintenir la liberté et l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés, vous félicitez de l'énergie que vous venez de déployer contre les traîtres et les conspirateurs. . . . Elle est enfin à l'ordre du jour, cette constitution républicaine, désirée depuis si long-temps par 25 millions d'hommes, qui détestent autant les anarchistes que les rois et les dictateurs. — Poursuivez, législateurs, poursuivez avec activité, achevez de déjouer les conspirateurs, et de décréter l'important travail de la constitution qui doit réunir tous les bons citoyens autour de l'arche sacrée de la liberté.

» Le décret d'accusation est porté contre Marat, contre ce chef d'une faction désorganisatrice, contre ce forcené dont l'insolence égalait les crimes. Nous vous en applaudissons en même tems que nous regrettons que l'infâme ne soit pas encore dans les fers. — La nouvelle conspiration, dénoncée par nos frères de Bordeaux, a été tentée dans notre district et même dans toute l'étendue du département d'Eure et Loir. On a osé y préconiser l'adresse des prétendues sections de Paris, tendant à la dissolution de la convention; on a osé y faire l'apologie de Marat et de ses adhérens;

on y a prêché publiquement les maximes de ce monstre sanguinaire; on y a cherché à soulever celui qui n'a rien, contre celui qui a quelque chose; on a décrié les autorités constituées; on a fait des destructions arbitraires. . . . Hé, quels sont les auteurs d'une pareille conduite? ce sont Charles, prêtre, et Guffroi (le 1^{er} est un ci-devant chanoine de Tours, le 2^d un ci-devant agent des bénédictins d'Arras), tous 2 commissaires de la Convention, pour hâter le recrutement auquel ils n'ont aucune part. Pour nous, nous prêchons peu, nous agissons. Notre contingent d'hommes est fourni; la presque totalité est bientôt réunie à Valenciennes. Les personnes et les propriétés sont respectées, et nous déjouerons encore les rames de nouveaux prédicans. Cependant, législateurs, si vous voulez découvrir tous les fils de la conspiration qui vous est dénoncée, hâtez vous de prendre les renseignemens sur la conduite tenue par vos commissaires, et il ne vous sera pas difficile de découvrir la profondeur de l'abîme que l'on creuse pour y entraîner la nation entière. » — Signés, *Chartier, président; Guyard; Deneully; Rousseau; Labrun; Chevard; procureur-syndic; Lesage, secrétaire.*

Paris. — Parmi les membres de la convention nommés commissaires pour aller dans les départemens, il y a plusieurs journalistes, tels que Tallien, Carra, Monestier, qui ont imaginé, pour donner cours à leurs journaux de déclarer que tous les autres papiers étoient Rolandistes, Brissotins, Girondistes, et qu'il falloit en arrêter le cours, et ne permettre la circulation que des leurs et de leur ami Marat. Cette invitation a été un ordre pour quelques corps administratifs, qui, même sans connoître ces journaux, les condamnent au feu. D'autres départemens qui respectent plus la loi que les hommes, se sont absolument refusés à cet acte de despotisme, et ont jugé que si un papier étoit dangereux, leur mission se bornoit à le dénoncer, et nullement à l'arrêter; que c'étoit toucher à la propriété des citoyens, et surtout attaquer la liberté de la presse, que d'arrêter un papier qui circule sous la foi publique, et qui une fois confié à la poste avec une adresse, doit parvenir directement à celui qui a payé pour le faire venir. C'est un acte arbitraire;

et nulle loi n'autorise les administrateurs d'arrêter un paquet sans lui avoir fait faire auparavant son procès. Jusques-là, il doit jouir de la liberté constitutionnelle; l'arrêter, c'est rendre la liberté illusoire, et se jouer des bases de la constitution, ce qui devient un délit très-punissable; s'il étoit dénoncé, et que les loix fussent en vigueur.

§ Les employés aux postes viennent de faire afficher que la cause du mauvais service actuel de la poste, venoit des actes arbitraires que les moindres municipalités se permettoient sur les malles, les ouvrant à leur gré, et disposant de tout ce qu'ils y trouvoient.

§ Lacroix en opinant sur Marat, disoit, *vous le décrêtez d'accusation, prenez garde que le peuple ne vous le ramène en triomphe*, nous disons plus, si Marat succombe à l'accusation le peuple peut se livrer à des excès; s'il triomphe, ceux qu'il traite et dénonce comme ses ennemis, seront sacrifiés, soit à sa perte, soit à sa gloire: Peuple, écrivoit-il hier, c'est demain que ton incorruptible défenseur va se présenter au tribunal révolutionnaire: il ne voulut jamais que ton bonheur; son innocence triomphera, tes ennemis seront confondus, il sortira de cette lutte plus digne de toi; et il se consolera de cette nouvelle tribulation par l'espoir qu'en tirera la cause de la liberté, la cause de la patrie.

§ Il se répand un mémoire de Damiens à la nation Française. Nous allons le lire, et s'il nous paroît mériter l'intérêt de la lecture, nous le donnerons.

§ Marat a comparu au tribunal révolutionnaire, il a subi l'interrogatoire, il a répondu à tout avec fierté et énergie. Les jurés l'ont unanimement déchargé de l'acte d'accusation porté contre lui. Le peuple l'a porté en triomphe à la convention.

Suite de la séance du mardi 23 avril.

Rapport du comité d'agriculture sur le partage des biens communaux.

Le général Berruyer instruit la convention que dans un combat qu'il a livré aux contre-

révolutionnaires près Cholet, le bataillon du Finistère, réduit à 250 hommes s'est battu avec courage, mais les autres volontaires ont quitté leurs postes, brisé leurs fusils, et jamais on n'a pu les rallier: Renvoyé au comité du salut public.

Séance du mercredi 24 avril.

Une lettre officielle du 18 avril écrite par le procureur général syndic du département des Pyrénées orientales instruit la convention que par la trahison des habitans de Saint-Laurent de Cerdans les Espagnols ont pénétré en France. Les gardes nationales se sont tournés du côté de l'ennemi et ont fusillé nos volontaires. La terreur s'est jointe à la lâcheté, les derniers jettant leurs bagages et leur fusils, se sont enfui à toutes jambes jusqu'à Arles. Cinq bataillons du Gers ont voulu faire résistance, mais l'ennemi du haut des montagnes dont ils s'étoient emparés fusilloient sans qu'on pût leur riposter. Cependant le lieutenant colonel la Tarrade les a ralliés et a fait sa retraite sur Arles. On assuroit que les Espagnols étoient en garnison à Saint-Laurent, mais cela n'a pas eu lieu: nos troupes manquent de couvertures, de fusils et de vivres. Des négocians français assurent que cinq bataillons Espagnols vont se rendre à Saint-Laurent ce qui paroît rendre l'attaque sérieuse. Renvoyé au comité du salut public.

Un décret rendu en finance, ordonne la continuation du remboursement des capitaux de la dette publique.

Un membre de la convention s'en retournoit chez lui muni d'un passe-port de la convention, la commune de Nevers l'a fait arrêter; décret qui ordonne son élargissement, et défend à toutes municipalités d'arrêter qui que ce soit muni d'un passe-port.

La convention décrète que le Palais et le jardin des Tuilleries porteront désormais le nom de palais et jardin national; charge le ministre de l'intérieur de leur entretien, ainsi que de celui de la place de la Réunion et des Champs-Élysées.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N^o. 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.